



Consultation

COMMANDE PUBLIQUE ARTISTIQUE

Musée départemental de la Céramique à Lezoux (Puy-de-Dôme)

Cahier des charges

1 – Pouvoir Adjudicateur

Département du Puy-de-Dôme, pour le Musée départemental de la Céramique à Lezoux.

Adresse du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : 24 rue Saint-Esprit 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Adresse du Musée départemental de la Céramique : 39 rue de la République 63190 Lezoux

Musée de France

Ouvert depuis mars 2007, le musée est un musée d'archéologie dont l'exposition permanente présente les collections provenant du site gallo-romain de Lezoux. Cette petite ville d'environ 6000 habitants aujourd'hui fut en effet l'un des plus grands centres de production de céramiques de l'empire romain occidental. Pendant plusieurs siècles, les potiers gallo-romains façonnèrent à Lezoux des centaines de millions de récipients en terre cuite, vases à boire, vaisselle de table, cruches, marmites, pots destinés à la cuisine ou à conserver des aliments, tuiles, tuyaux, amphores... Parmi ces nombreuses productions, la plus importante - et la plus étudiée par les archéologues - est la vaisselle « sigillée », vaisselle de table, de couleur orangée ou rouge, décorée de motifs en reliefs et, la plupart du temps, signée par le potier. Cette céramique commercialisée en masse, et à grande échelle au II^e siècle, a permis de véhiculer une certaine image de la romanité à travers les territoires du monde romain occidental.

Le musée est installé dans une ancienne fabrique de poteries réhabilitée, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. L'exposition permanente se déploie sur environ 1300 m² dans le bâtiment abritant les deux fours monumentaux, à laboratoires superposés (7 m. de diamètre sur 10 m. de hauteur), qui servaient à cuire, dans les années 1880-1947, terre vernissée, grès et faïence.

Doté d'un service des publics, le musée se veut un outil culturel, scientifique, pédagogique, ludique, touristique au service du plus grand nombre, d'où une attention portée à l'accessibilité, dans tous les sens du terme, et une muséographie ludique qui propose des dispositifs en direction des plus jeunes et des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus : <http://musee-ceramique.puy-de-dome.fr>

2 - Contexte

Dès sa préfiguration, la prise en compte précoce par le musée de la médiation et des publics a permis une véritable démarche d'accessibilité. Tous les dispositifs ont été créés en même temps que l'exposition permanente, d'où un ensemble très homogène permettant de favoriser une totale mixité des espaces où se côtoient publics valides et handicapés, enfants et adultes. Le musée s'inscrit ainsi également dans la démarche des droits culturels (déclaration de Fribourg du 7 mai 2007) qui permettent à chacun d'approfondir la connaissance de sa propre culture, et de découvrir celle des autres.

Complètement accessible (label « Tourisme et Handicap » obtenu en 2014 pour les quatre familles de handicaps : moteur, mental, visuel, auditif), le musée a également reçu deux prix en 2015 :

- les Trophées de l'accessibilité pour la grande région sud-est
- le 1^{er} prix « Patrimoine pour tous » décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication

Enrichi par les échanges avec les visiteurs déficients visuels, le musée souhaite aller plus loin dans cette démarche en s'engageant dans un projet expérimental et artistique.

3 - Le projet de commande publique artistique

Le Musée départemental de la Céramique à Lezoux souhaite développer un projet de commande publique artistique.

Cette commande qui se déroule en deux phases (étude et réalisation) commence par un appel à candidature, dans le cadre de la procédure du code des marchés publics (article 30 I 3° a) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marchés publics).

A l'issue de la sélection, trois artistes seront invités à réaliser une étude artistique. L'une d'elles donnera lieu à la réalisation d'une œuvre.

4 – Le contexte général

Sensible à une approche multi-sensorielle (comme on peut le voir dans sa muséographie qui privilégie aussi les odeurs, le son ...), le musée est aussi sensible à la question du sens, étant un musée de site archéologique, construit autour de collections gallo-romaines, essentiellement céramiques, dans un lieu patrimonial de la fin XIXe-début XXe s. Les « temps se regardent » au musée de Lezoux : l'Antiquité, la période contemporaine au sens historique, mais aussi l'époque actuelle puisque des céramistes contemporains ont été invités dans le cadre de résidences à produire des œuvres qui entrent en résonance avec les collections. Quel est alors l'objet archéologique, quel est l'œuvre d'art ? Les deux font sens, parce qu'ils nous interrogent dans notre rapport au temps, à la mémoire, à notre environnement. Et c'est ce rapport à un espace- temps en quelque sorte, approché à la fois

par l'archéologie et par l'art, que l'on voudrait voir interroger ici, à travers les sens, et notamment celui, plus familier pour les non-voyants, du « 6^e sens ».

5 - Présentation générale de la commande

5-1 Objet de la consultation

Le projet est la réalisation d'une installation artistique (immersive) qui prendra place au sein du parcours du musée. Cette installation doit solliciter tous les sens, en s'imprégnant des modes de perception et de sensibilité propres aux mal-voyants et non-voyants, et amener par l'analyse, l'interprétation ou l'imagination à une émotion.

Destinée en priorité à ceux qui ne voient pas, mais qui ont développé les autres sens, elle inverse la démarche habituelle de "l'adaptation" : elle est « adaptée » à ceux qui voient. L'œuvre dépassera également la dimension tactile, car c'est l'ensemble des cinq sens et leur combinaison qui intéresse le commanditaire, sans oublier le 6^e sens développé par les déficients visuels (celui du corps dans l'espace).

L'objectif est aussi de favoriser le dialogue entre personnes handicapées et personnes valides.

Dans la mesure du possible, l'œuvre / installation devra faire écho aux collections du musée (en mettant en avant, par exemple, la dimension archéologique, le rapport au temps et à la mémoire, ou encore le processus de fabrication d'une céramique...).

5-2 Public visé

Les bénéficiaires du projet seront d'une façon très large tous les visiteurs du musée :

- le public individuel,
- le jeune public (notamment dans un cadre scolaire),
- les groupes constitués.

Toutes les actions de valorisation de l'installation seront mixtes et inclusives par définition.

5-3 Dimensions

L'œuvre devra prendre la forme d'une installation immersive. Elle accueillera un petit groupe de 4 à 5 personnes environ pour favoriser une expérience collective.

Les dimensions maximum de l'œuvre sont les suivantes :

- 5 m x 5m, soit 25 m² au maximum
- 3 mètres de hauteur

5-4 Mobilité

L'œuvre devra en priorité s'inscrire physiquement dans le Musée départemental de la Céramique, dans un espace de 25m² au maximum.

Cependant, elle pourra être déplacée occasionnellement, en fonction des événements ou des partenariats, dans d'autres musées ou dans des structures sociales et /ou médicales.

Pour être facilement opérationnelle, cette mobilité devra être relativement simple. Un process de montage et démontage est donc à fournir par l'artiste / designer (ou l'équipe artistique).

5-5 Conservation, maintenance et sécurité

L'œuvre doit anticiper sur quelques règles élémentaires de conservation des objets dans le domaine muséal. Il est demandé de vérifier la durabilité des matériaux utilisés et leur conformité aux prescriptions en matière de sécurité. Les éléments liés aux (éventuelles) nouvelles technologies doivent être simples afin de permettre leur remplacement aisé à mesure des évolutions des produits. Les éventuels éléments informatiques et numériques ne doivent pas nécessiter des coûts de maintenance ou de fonctionnement élevés.

L'œuvre devra être livrée avec un dossier technique complet. Le candidat devra vérifier globalement l'absence de risques.

6 – Déroulement de la procédure de sélection

La procédure se déroule en deux phases :

- la phase de candidature
- une phase de sélection de trois artistes qui réalisent une étude détaillée.

6-1 Phase de candidature

Un dossier de références artistiques de l'artiste est à remettre, comprenant :

- une note de présentation de l'artiste, de son travail et de son œuvre (biographie, portfolio, éléments de référence...)
- une lettre de motivation explicitant les choix artistiques et l'orientation du projet (2 pages maximum)
- justificatifs administratifs : attestation d'inscription à la maison des artistes ou équivalent, n° de Siret
- les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

6-2 Phase de sélection

Le dossier de candidature devra être reçu **le 17 janvier, avant 16 h**, au Musée départemental de la Céramique.

Trois artistes seront sélectionnés pour la réalisation d'une étude, étape préalable à la réalisation du projet.

Les candidats retenus remettront également un engagement sur le budget maximum d'intervention communiqué (cf. article 8) et présenteront une estimation financière détaillée de la conception et de la réalisation de l'œuvre.

Le contenu du dossier sera précisé : croquis, photo, maquette et tous documents graphiques permettant une bonne compréhension de la proposition par le comité de pilotage.

Les études seront soumises au comité de pilotage qui retiendra l'un des trois projets présentés, en vue de sa réalisation.

7 – Modalités de sélection

La sélection du lauréat se fait en collégialité, dans le cadre du comité de pilotage.

Le choix se fera au regard :

- de l'engagement dans une démarche de création contemporaine
- de la capacité de dialogue de l'installation artistique avec le site
- de la lettre de motivation exprimée par l'artiste
- d'un engagement sur l'enveloppe financière.

8 - Budget

8-1 Budget de l'étude

Trois artistes seront sélectionnés. Les artistes ayant remis une étude recevront comme honoraires une somme globale, forfaitaire, fixe et non révisable de 8 000 € TTC. Outre les déplacements nécessaires (visite du musée), ce budget inclut également les prestations ou expertises que l'artiste mettra en œuvre pour la réalisation de son étude et tous les frais de conception et de fabrication des documents.

Le comité de pilotage se réserve le droit, si l'étude rendue est jugée manifestement insuffisante, de réduire ou supprimer cette indemnité.

La durée de l'étude est de trois mois. A la fin de cette période, l'étude sera présentée au comité de pilotage. Le candidat devra apporter tout élément permettant de donner une vision globale du projet, d'en apprécier la qualité, ainsi qu'un budget et un calendrier prévisionnels de réalisation, qui doivent s'insérer dans le cadre fixé.

8-2 Budget de la réalisation artistique

Le montant prévisionnel total de l'enveloppe est de 60 à 80 000 € TTC. Ce montant comprend les honoraires de l'artiste lauréat, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes ainsi que tous les frais annexes.

9 - Calendrier prévisionnel

1^{ère} étape	
Diffusion du cahier des charges et de l'appel à candidature	Novembre 2016
Réception des candidatures	17 janvier 2017 à 16h

Sélection des trois candidats admis à présenter une étude	février 2017
Phase de réalisation de l'étude artistique	mars à mai 2017
Sélection du lauréat	juin 2017
2^e étape	
Réalisation de l'œuvre	2 ^e semestre 2017
Livraison	décembre 2017

10 - Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage, présidé par le maître d'ouvrage, valide chacune des étapes de réalisation du projet, veille à la bonne exécution de la commande et sélectionne les candidats (études et réalisation). Il est composé comme suit :

Le Département du Puy-de-Dôme / Musée départemental de la Céramique

Dominique Briat, Vice-présidente du Conseil départemental, chargée de la culture

Fabienne Gateau, directrice du Musée

Céline Françon, médiatrice culturelle au Musée

Alain Maillot, chargé des expositions temporaires au Musée

Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône Alpes

Brigitte Liabeuf, conseiller musée et conseiller arts plastiques

Personnes qualifiées

Adelaïde Albouy-Kissi et Rodolphe Crespin, Lab' du Pensio, Le Puy-en-Velay

Guy Coulanjon, président de l'Association Lee Voirien, comédien (non-voyant)

Claude Garrandes, artiste, éditeur, instructeur braille (non-voyant), et Patrick Chartroux, Association Arrimage

Murielle Lepage, directrice de l'Ecole Supérieure d'art Clermont-Métropole

Philippe Luccarini, Professeur de Neurosciences, INSERM et Université de Clermont Auvergne

11 – Cession de droits

La cession de droits sera précisée dans le contrat d'étude, passé aux trois artistes désignés, qui définit l'objet de la prestation et les honoraires.

ANNEXES



Musée départemental de la céramique : entrée (cl. Jodie Way, CD63)



Cour intérieure du musée (Cl. Yvon Lecuyer, CD63)



Cour intérieure du musée : salle d'exposition temporaire (Cl. Jodie Way, CD63)



Jardins à l'arrière du musée (Cl. Jodie Way, CD63)



Intérieur du musée : 1^{er} étage (Cl. Jodie Way, CD63)



Intérieur du musée : détail d'un des deux fours monumentaux (Cl. Jodie Way, CD63)



Parcours permanent : 1^{er} étage (Cl. Da Costa, CD 63)



Parcours permanent : accueil au RDC (Cl. Da Costa, CD 63)



L'un des fours de la fabrique avant travaux (Cl. Da Costa, CD 63)